

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
4 JUIN 2026**

Transmission en Préfecture	05 JUIN 2026
----------------------------	---------------------

L'an deux mille vingt six, le quatre juin à neuf heures, se sont réunis à FREJUS – Hôtel de Ville – Salle Riculphe - Place Camille FORMIGE, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 26 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

PRESENTS :

CHANIOL Philippe - CAVALLIER François - LONGO Gilles - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - TOSI Eliane - SAILLET Jérôme - VACQUIER Romain - CAYMARIS Alain – DEBAISIEUX Nicolas – ELIE Philippe

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

NEANT

ABSENTS : KLINHOLFF Jean-Pierre - GERMAIN Pascale - DECARD Guillaume - GIRARDIN Jean-Philippe - TESSONNEAU Pascale

SECRETAIRE DE SEANCE : VACQUIER Romain

DELIBERATION N° 2026-014	LIEU DE TENUE DES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST
-------------------------------------	--

L'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « l'organe délibérant [de l'établissement public de coopération intercommunale] se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ». Cet article est applicable aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 du même code qui dispose que « Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie ».

Le comité peut donc fixer librement, par délibération, le lieu de chacune de ses réunions, qui doit impérativement se situer sur son territoire.

L'article 5 des statuts du Syndicat de l'Eau du Var Est stipulent que le siège social du syndicat est situé en Mairie de Fréjus.

Le SEVE est propriétaire de l'usine de traitement d'eau potable du Muy, située quartier Rabinon au Muy. Le lieu est emblématique de l'activité du Syndicat et dispose d'une grande salle de réunion.

Accusé de réception en préfecture 083-258301381-20260605-DELIB2026014-AR Date de télétransmission : 05/06/2026 Date de réception préfecture : 05/06/2026

Il est proposé de délibérer afin de fixer le lieu de chaque comité syndical dans les locaux de l'usine du Muy.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5211-11 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE la tenue de chaque réunion du comité syndical du SEVE dans les locaux de l'usine du Muy, quartier Rabinon au Muy.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LE PRESIDENT



Gilles LONGO